

POUR CONTACTER VOTRE COMMISSARIAT :

District de Melun

Melun - Val de Seine	01 60 56 67 77	victime-melun@interieur.gouv.fr
Fontainebleau	01 60 71 58 00	victime-fontainebleau@interieur.gouv.fr
Moissy-Cramayel - Sézart	01 64 13 50 00	victime-moissy-cramayel-sezart@interieur.gouv.fr
Montreau-Fault-Yonne	01 64 69 39 30	victime-montreau-fault-yonne@interieur.gouv.fr
Moret-Loing et Orvanne	01 64 70 56 36	victime-moret-sur-loing@interieur.gouv.fr
Nemours	01 64 78 50 20	victime-nemours@interieur.gouv.fr
Provins	01 60 52 21 30	victime-provins@interieur.gouv.fr

District de Meaux

Meaux	01 60 23 32 17	victime-meaux@interieur.gouv.fr
Coulommiers	01 64 75 69 90	victime-coulommiers@interieur.gouv.fr
Villeparisis	01 60 21 36 50	victime-villeparisis@interieur.gouv.fr

District de Torcy

Nossiel	01 64 11 28 28	victime-nossiel@interieur.gouv.fr
Lagny sur Marne	01 64 12 68 68	victime-lagny-sur-marne@interieur.gouv.fr
Chessy	01 60 43 63 00	victime-chessy@interieur.gouv.fr
Chelles	01 60 98 20 00	victime-chelles@interieur.gouv.fr
Portault-Combaault	01 64 43 65 65	victime-portault-combaault@interieur.gouv.fr

Direction Départementale de Sécurité Publique de Seine et Marne
51 Rue du Général de Gaulle – MELUN 77000

Accueil Population

**Vous souhaitez un accueil
personnalisé ?**

**Les mardis de 17h à 19h
Les commissariats de Police
de Seine et Marne vous le
proposent**



Dans le but d'améliorer encore l'accueil de la population dans les commissariats de police de Seine-et-Marne:

● Création d'une permanence d'accueil personnalisée de la population par les responsables de la police

Une permanence d'accueil de la population (PAP) se tient tous les mardis de 17 à 19 heures au sein de tous les commissariats de police de Seine et Marne.

Le public sera reçu, avec ou sans rendez-vous, par un responsable de la sécurité publique locale afin de s'entretenir sur divers sujets tels que :

- ▶ Problèmes de sécurité
- ▶ Doléances particulières
- ▶ Aide aux victimes
- ▶ Informations relatives à la sécurité d'un quartier
- ▶ Renseignements et conseils juridiques
- ▶ Suivi d'un dossier en cours
- ▶ etc.

● Amélioration de l'aide aux victimes

Vous êtes victime et souhaitez avoir :

- ▶ Un contact préalable avec les services de police
- ▶ Une information sur vos droits
- ▶ Une orientation adaptée à votre situation

La sécurité publique a mis à votre disposition un nouveau moyen d'entrer en contact avec la police : une boîte aux lettres électronique pour adresser directement vos interrogations par courriel, selon votre lieu de résidence, il vous suffit d'écrire aux adresses électroniques précisées en dernière page.

Attention, cette boîte aux lettres ne permet pas de déposer plainte

Pour déposer plainte* en ligne vous pouvez désormais le faire sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



* Uniquement dans le cadre des atteintes aux biens (vois, dégradations, escroqueries,...) et contre personne inconnue

Des psychologues de la police nationale sont également à votre disposition sur les districts de Melun et Meaux. Si vous êtes, ou avez été, confronté à une situation difficile ou traumatisante, vous pouvez solliciter un entretien gratuit et confidentiel lors de votre dépôt de plainte.

Les psychologues vous recevront et, si besoin, vous orienteront vers les structures d'aide appropriées à votre situation (juridiques, associatives, médicales, sociales...).

● Appel 17 « Police Secours »

La mise en place d'un nouveau centre « appel 17 » participe à l'amélioration de l'accueil de la population en Seine et Marne.

Départementalisé, ce dispositif permet une centralisation du traitement de vos demandes, une réduction des délais d'intervention et une plus grande sécurité d'intervention.

Pour les autres types d'appels (demande de renseignements...), merci d'utiliser les numéros de téléphone des commissariats précisés en dernière page .

